



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ordures et déchets

Question écrite n° 8320

Texte de la question

M Claude Miqueu rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, que certains pays européens dont l'Autriche ont créé une taxe spéciale sur les déchets industriels. Le produit d'une telle taxe permettrait d'apporter des ressources nouvelles au ministère de l'environnement. Celles-ci pourraient être consacrées à des actions permettant de résoudre les problèmes liés au stockage et à la destruction des déchets industriels. Il lui demande en conséquence s'il envisage de mettre en place une telle taxe dans notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Une taxe parafiscale sur les huiles usagées a été instituée en 1986 et a permis de soutenir la mise en application de la réglementation spécifique à ces déchets : agrément des éliminateurs et des collecteurs. La mise en place d'une taxe spéciale sur l'ensemble des déchets industriels a été étudiée en 1983, par un groupe de travail, constitué à la demande du ministre chargé de l'environnement pour analyser le système d'élimination des déchets industriels. Cette solution ne fut pas retenue, le conseil national du patronat français ayant proposé, comme alternative, la création d'un fonds professionnel alimenté par des contributions volontaires des industriels. Aujourd'hui, cette proposition ne s'est toujours pas concrétisée. La mise en place d'un mécanisme financier auquel contribueraient les industriels exploitants d'installations de mise en décharge de déchets industriels permettant d'assurer le financement de la surveillance à long terme de ces installations et leur réaménagement éventuel est à l'étude. Le Gouvernement, lors du conseil des ministres du 4 janvier 1989, a décidé la mise en œuvre d'un groupe de réflexion sur les possibilités de financement de l'élimination des déchets industriels et étudiera, en particulier, la solution évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8320

Rubrique : Assainissement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 314